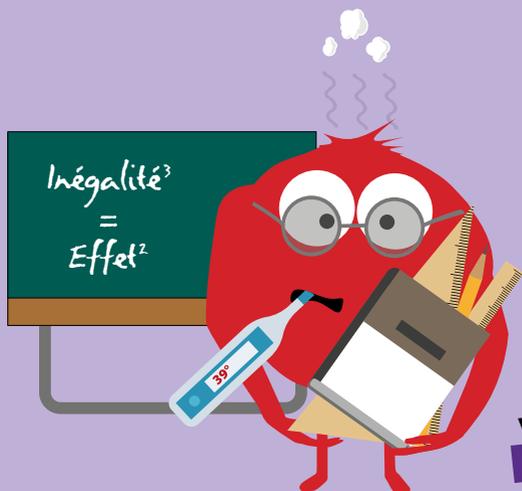


MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE



ENEZ TÉMOIGNER SUR
[MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE](https://mfp.fr/mobilisationfonctionpublique)

**1 MÉDECIN DU TRAVAIL
POUR 13 900 ENSEIGNANTS
C'EST PEU, NON ?**

**LORSQUE LA SANTÉ DE NOS PROFESSEURS
EST SI PEU PRISE EN COMPTE,
NOS ENFANTS EN SOUFFRENT !!**

**MOI, ENSEIGNANT,
JE SUIS AU SERVICE DE
VOS ENFANTS...
MA SANTÉ, C'EST
IMPORTANT !!**



MA SANTÉ NE VAUT MÊME PAS PLUS D'1,60 € PAR AN.

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge *a minima* à 50% par leur employeur (en moyenne **244 euros par an et par salarié**). Pour les enseignants, le ministère de l'Éducation nationale vient de faire le choix de baisser sa participation déjà dérisoire, passant de 6 à **1,60 € par an et par agent**...

L'ÉTAT, MON EMPLOYEUR, N'A AUCUNE OBLIGATION.

Le financement par l'employeur d'une complémentaire est obligatoire pour les salariés du privé... mais facultatif pour les agents du service public.

SUBITEMENT, L'OFFRE SÉLECTIONNÉE PAR L'EMPLOYEUR EST REVUE À LA BAISSÉ

Pour les actifs, l'Éducation nationale fait le choix de supprimer dans la nouvelle offre les frais funéraires, la prestation naissance et la dépendance. Pour les retraités, plus aucune couverture décès, dépendance, ni frais d'obsèques...